

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
13 juin 2025

---

PORTANT CRÉATION D'UN STATUT DE L'ÉLU LOCAL - (N° 136)

**AMENDEMENT**

N ° CL140

présenté par  
M. Le Gac, rapporteur et M. Delautrette, rapporteur

-----

**ARTICLE 2**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À l'alinéa 12, substituer au mot :

« ci-dessus »,

les mots :

« prévu au I du présent article ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.